

E04 BÂTIMENT (matériaux stratifiés, produits stratifiés en général B32B)

E04C ÉLÉMENTS; MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (pour ponts E01D; spécialement conçus pour isolation ou autre protection E04B; éléments utilisés comme auxiliaires pour la construction E04G; pour les mines E21; pour tunnels E21D; éléments structuraux ayant un champ d'application plus large que l'industrie du bâtiment F16, particulièrement F16S)

- | | |
|--|---|
| <p>1/00 Éléments de construction en forme de blocs ou autre pour la construction de parties de bâtiments (de relativement faible épaisseur E04C 2/00; éléments de construction de forme allongée, conçus pour supporter des charges E04C 3/00, p.ex. colonnes ou piliers E04C 3/30; fabrication ou matériaux de construction de maçonnerie, de pierre ou similaires B28, C03, C04; éléments pour le revêtement des routes E01C; structure générale des bâtiments E04B, p.ex. murs E04B 2/00, planchers E04B 5/00, toits E04B 7/00, plafonds E04B 9/00; éléments structuraux spécialement conçus pour cheminées ou autres conduits incorporés E04F; éléments spéciaux pour fours ou fourneaux F24B, F27D) [5]</p> <p>1/39 . caractérisés par des adaptations particulières, p.ex. servant à loger des conduites, à former des frises, des corniches ou des tablettes, à ancrer des sablières ou des dormants de portes, pour claustra</p> <p>1/40 . constitués d'éléments de différents matériaux, p.ex. composés de couches de différents matériaux ou de pierres avec un matériau de remplissage ou des intercalaires isolants</p> <p>1/41 . . composés de matériau isolant et de béton, de pierre ou d'un autre matériau analogue à la pierre supportant la charge [6]</p> <p>1/42 . de verre ou autre matière transparente</p> <p>2/00 Éléments de construction de relativement faible épaisseur pour la construction de parties de bâtiments, p.ex. matériaux en feuilles, dalles ou panneaux (matériaux ou fabrication, voir les endroits appropriés, p.ex. B27N, B29, D21J; fabriqués sur place E04B; spécialement conçus pour l'isolation ou autre protection E04B 1/62; structures portantes de planchers E04B 5/02, E04B 5/16; toits constitués de dalles auto-portantes E04B 7/20; éléments de couverture de toit ou analogues E04D 3/00; pour le revêtement ou la finition E04F 13/00)</p> <p>2/02 . caractérisés par des matériaux spécifiés (translucides E04C 2/54)</p> <p>2/04 . . en béton ou autre matériau analogue à la pierre, en ciment d'amiante (E04C 2/26 a priorité; matériau ou fabrication B28, C04)</p> <p>2/06 . . . renforcé</p> <p>2/08 . . en métal, p.ex. tôles (E04C 2/26 a priorité)</p> <p>2/10 . . en bois, fibres, copeaux, tiges de végétaux ou analogues, en matières plastiques, en produits mousse (E04C 2/26 a priorité)</p> <p>2/12 . . . en bois plein</p> <p>2/14 armé</p> <p>2/16 . . . en fibres, copeaux, tiges végétales ou analogues</p> <p>2/18 avec des ligatures métalliques, des armatures ou analogues</p> <p>2/20 . . . en matières plastiques</p> <p>2/22 armées</p> <p>2/24 . . . lamellaires et composés de matériaux couverts par plusieurs des groupes E04C 2/12, E04C 2/16, E04C 2/20</p> | <p>2/26 . . composés de matériaux couverts par plusieurs des groupes E04C 2/04, E04C 2/08, E04C 2/10 ou de matériaux couverts par un de ces groupes avec un matériau non spécifié dans l'un de ces groupes</p> <p>2/28 . . . combinaisons de matériaux entièrement couverts par les groupes E04C 2/04 et E04C 2/08</p> <p>2/284 . . . au moins un des matériaux étant isolant [6]</p> <p>2/288 composés de matériau isolant et de béton, de pierre ou d'un autre matériau analogue à la pierre [6]</p> <p>2/292 composés de matériau isolant et de tôle [6]</p> <p>2/296 composés de matériau isolant et de matériau en feuilles non métallique ou non spécifié (E04C 2/288 a priorité) [6]</p> <p>2/30 . caractérisés par la forme ou la structure (translucides E04C 2/54)</p> <p>2/32 . . formés d'un matériau ondulé ou cannelé analogue à des feuilles; composés de couches de ce genre avec ou sans couches d'un matériau plat en feuilles</p> <p>2/34 . . composés de plusieurs éléments séparés analogues à des feuilles (E04C 2/32 a priorité; entretoises pour parois de cavités E04B 2/44)</p> <p>2/36 . . . séparés par des bandes de matériaux disposées transversalement, p.ex. panneaux alvéolaires (éléments alvéolaires ou à autre dessin pour produits stratifiés B32B)</p> <p>2/38 . . avec nervures, rebords ou similaires fixés dessus, p.ex. panneaux structurés (concernant l'assemblage avec d'autres panneaux ou éléments pour former une structure, voir les endroits relatifs aux structures correspondantes, p.ex. E04B 2/00)</p> <p>2/40 . . constitués d'un certain nombre d'éléments plus petits reliés entre eux de façon rigide ou mobile, p.ex. reliés par emboîtement ou par un genre de charnière</p> <p>2/42 . . Grilles; Panneaux grillagés (éléments d'armature E04C 5/00; grilles encastrées E04F 19/10; grilles en général F16S 3/00)</p> <p>2/52 . . avec adaptations particulières pour usages auxiliaires, p.ex. servant au logement de conduits (E04C 2/54 a priorité; éléments en forme de bloc pour ces adaptations particulières E04C 1/39; structures de planchers incorporant des tuyauteries E04B 5/48)</p> <p>2/54 . Éléments translucides en forme de dalles (planchers pour le passage de la lumière E04B 5/46; plafonds translucides ou ajourés E04B 9/32, E04B 9/34; couvertures de toit translucides E04D 3/06, E04D 3/28)</p> <p>3/00 Éléments de construction de forme allongée, conçus pour supporter des charges (en tant qu'aides à la construction E04G)</p> <p>3/02 . Poutrelles; Solives, fermes ou structures analogues à des fermes, p.ex. préfabriquées; Linteaux; Traverses (E04C 3/38 a priorité; pour les structures caractérisées par des parties mobiles, séparables ou repliables E04B 1/343)</p> |
|--|---|

E04C

- 3/04 . . . métalliques (E04C 3/29 a priorité; en tant qu'armature E04C 5/06; fabrication B21)
- 3/06 . . . à âme substantiellement pleine, c. à d. non découpée (E04C 3/10, E04C 3/11 ont priorité)
- 3/07 faits, en partie au moins, d'un matériau plié ou en bandes déformées autrement, ou encore en forme de feuille
- 3/08 . . . à âme découpée, p.ex. à âme formée d'éléments analogues à des barreaux; Fermes métalliques en treillage (E04C 3/10, E04C 3/11 ont priorité)
- 3/09 faits, en partie au moins, d'un matériau plié ou en bandes déformées autrement, ou encore en forme de feuille
- 3/10 . . . précontraints
- 3/11 . . . à bords supérieurs et inférieurs non parallèles, p.ex. fermes de toit (poutres en arc ou cadres de portiques E04C 3/38)
- 3/12 . . en bois, p.ex. avec armatures ou tirants (E04C 3/292 a priorité)
- 3/14 . . . à âme substantiellement pleine, c. à d. non découpée (E04C 3/17, E04C 3/18 ont priorité)
- 3/16 . . . à âme découpée, p.ex. fermes (E04C 3/17, E04C 3/18 ont priorité)
- 3/17 . . . à bords supérieurs et inférieurs non parallèles, p.ex. fermes de toit
- 3/18 . . . avec armatures de métal ou tirants
- 3/20 . . en béton ou autre matériau analogue à la pierre, p.ex. avec armatures ou tirants (éléments d'armature E04C 5/00)
- 3/22 . . . composés d'éléments réunis en ligne
- 3/26 . . . précontraint (E04C 3/22, E04C 3/29 ont priorité; pièces de précontraint E04C 5/08)
- 3/28 . . en d'autres matériaux
- 3/29 . . formés d'éléments de différents matériaux
- 3/292 . . . les matériaux étant du bois et du métal
- 3/293 . . . les matériaux étant de l'acier et du béton (béton avec armatures internes ou tirants E04C 3/20)
- 3/294 du béton combiné avec une structure en treillis débordant latéralement hors de l'élément (treillages légers utilisés comme armature E04C 5/065; comme partie d'une structure de plancher E04B 5/23)
- 3/30 . Colonnes; Piliers; Arcs-boutants (non conçus pour être chargés en bout E04C 3/02; poteaux, mâts, en tant que structure indépendante E04H 12/00)
- 3/32 . . en métal (E04C 3/36 a priorité)
- 3/34 . . en béton ou autre matériau analogue à la pierre, avec ou sans éléments de coffrage permanents, avec ou sans armature interne ou externe, p.ex. recouvrements métalliques (E04C 3/36 a priorité)
- 3/36 . . en autres matériaux
- 3/38 . Poutres en arc ou cadres de portiques (poutres droites susceptibles de flexion E04C 3/02; tentes ou abris provisoires gonflables, en général E04H 15/20)
- 3/40 . . en métal (E04C 3/46 a priorité)
- 3/42 . . en bois, p.ex. pièces de charpente pour toiture (E04C 3/46 a priorité)
- 3/44 . . en béton ou autre matériau analogue à la pierre, p.ex. avec armature ou tirant (E04C 3/46 a priorité)
- 3/46 . . en autres matériaux
- 5/00 Éléments d'armature, p.ex. pour béton; Éléments auxiliaires à cet usage** (composition du matériau C21, C22; aménagements des éléments d'armature, voir les classes correspondantes)
- 5/01 . Éléments d'armature en métal, p.ex. avec des revêtements rapportés [5]
- 5/02 . . de faible résistance à la flexion, c. à d. s'étendant essentiellement dans une ou deux dimensions
- 5/03 . . . avec échancrures, saillies, nervures ou analogues pour augmenter l'adhérence du béton
- 5/04 . . . Grillages (bases pour plâtrerie E04F 13/04)
- 5/06 . . de haute résistance à la flexion, c. à d. s'étendant essentiellement dans trois dimensions, p.ex. poutres en treillis
- 5/065 . . . Treillages légers, p.ex. avec éléments précontraints (treillages légers en général E04C 3/08, E04C 3/294)
- 5/07 . Éléments d'armature en un matériau autre qu'un métal, p.ex. en verre, en matière plastique (éléments métalliques avec des revêtements rapportés E04C 5/01) [5]
- 5/08 . Éléments spécialement adaptés pour être utilisés dans des constructions précontraintes
- 5/10 . . Gaines
- 5/12 . Dispositifs d'ancrage (outils ou méthodes de mise en contrainte E04G 21/12) [5]
- 5/16 . Pièces auxiliaires pour armatures, p.ex. pièces de séparation, étriers (outils pour relier les éléments d'armature E04G 21/12)
- 5/18 . . en métal ou substantiellement en métal
- 5/20 . . en matériau autre que le métal ou avec uniquement des parties métalliques additionnelles, p.ex. pièces de séparation en béton ou matière plastique avec des ligatures métalliques